



RESOLUTIONS N° 040/2020/MCA II/CA
ISSUES DE LA VINGTIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – BENIN II
17 septembre 2020

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("*MCA-Bénin II*") s'est réuni le **jeudi 17 septembre 2020**, en sa vingtième session ordinaire, à l'hôtel Golden Tulip de Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 11 septembre 2020, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création de MCA-Bénin II et de la section 2.9(a) des Statuts de MCA-Bénin II.

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation ("*MCC*") et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015 (*"Accord de Don"*) ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "*Décret portant création de MCA-Bénin II*") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don ;

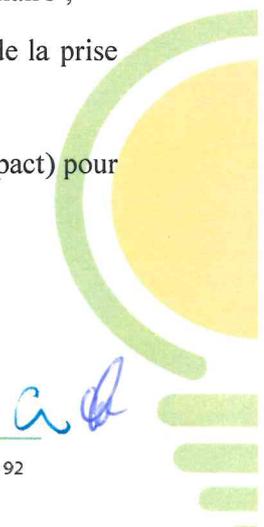
CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions des Sections 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la vingtième session ordinaire ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs,

- ✓ Ratifie les documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre d'Octobre à Décembre 2020, notamment :
 1. Le Plan de travail,
 2. Le Budget Détaillé,
 3. Le Rapport Financier Détaillé,
 4. La Demande de Décaissement,



5. Les Notes explicatives, y compris un point détaillé sur les contrats ;
6. Le Tableau de Suivi des Indicateurs,
7. Le Rapport de Passation des Marchés,
8. Le Rapport sur les Conditions Préalables.

✓ Approuve les documents de décaissement des fonds de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre d'Octobre à Décembre 2020, y compris la réallocation desdits fonds. Il s'agit :

1. du Budget Détaillé,
2. du Rapport Financier Détaillé,
3. de la Demande de Décaissement,
4. des Notes explicatives.

✓ Autorise en conséquence le Coordonnateur national à procéder, en relation avec MCC, à la modification de l'Accord de mise en œuvre du Programme en son Annexe 2 relative au budget de la Contribution du Gouvernement.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen :

- ✓ Approuve le Plan de Passation des Marchés (PP10) pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021;
- ✓ Suite à la disponibilité de ressources sur les fonds Compact, autorise la Coordination Nationale à mettre en œuvre ce Plan de Passation des Marchés après insertion de l'activité relative à l'acquisition d'équipements de test pour la mise en place du laboratoire de tests de réfrigérateurs et de lampes, pour un montant prévisionnel de cinq cent mille dollars US (500.000 USD).

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- ✓ Approuve les modifications objet de l'avenant n°3 au contrat N°PP2-COM-EDP-04 portant " Conception-construction des bâtiments devant abriter le Centre national de contrôle de la distribution d'électricité (centre principal et centre de secours) " ; ledit avenant est relatif (i) à l'augmentation du montant du paiement anticipé sans garantie supplémentaire, sur les fonds de la contrepartie du Gouvernement du Bénin, et (ii) à une prorogation de la durée du contrat ;
- ✓ Instruit la Coordination Nationale à prendre toutes les mesures requises pour mitiger les risques liés à cette opération ; et au besoin, dédier un personnel pour suivre les opérations d'acquisition de matériel du Groupement.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen des mémorandums y afférents et discussions, approuve les modifications objet des avenants ci-après :

- ✓ Avenant n°1 au contrat N° PP4-CIF-ADM-23 portant "Sélection d'un conseiller juridique externe" ; ledit avenant est relatif à l'augmentation du montant de base du contrat afin de permettre à MCA-Bénin II de disposer des ressources financières suffisantes pour le paiement des prestations du consultant au cours de la nouvelle période contractuelle ;

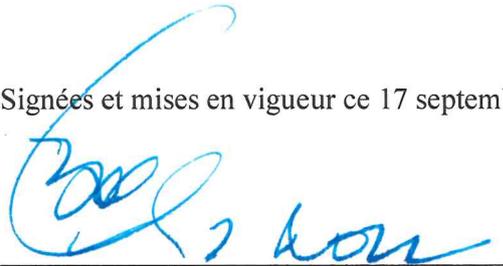
- ✓ Avenant n°2 au contrat N° PP5-COM-PRISP-24.2 portant “Recrutement d’un consultant individuel pour appuyer les activités de MCA-Bénin II au sein du Ministère de l’Energie ” ; ledit avenant est relatif (i) à une augmentation du montant initial du contrat, et (ii) à une extension de sa durée, afin de permettre à MCA-Bénin II de disposer des ressources financières nécessaires au paiement des prestations du consultant au cours de la période additionnelle.

RESOLU QUE le Conseil d’Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions, approuve les modifications apportées au Plan de Responsabilité Fiduciaire et autorise la Coordination Nationale à mettre en œuvre ledit plan tel que révisé.

RESOLU QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d’Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général de MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l’accomplissement de l’objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 17 septembre 2020.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE
Titre : Président du Conseil d’Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE
Titre : Conseiller Général de MCA-Bénin II,
Secrétaire du Conseil d’Administration